



BUREAU EXÉCUTIF

H18-03

Vendredi 02 février 2018, 11h30

Local : A3.12

Ordre du jour

0.0	Procédures	0.4	Lecture et adoption du présent ordre du jour
0.1	Praesidium	0.5	Déclarations
0.2	Lecture et adoption du procès-verbal :	0.6	Régie et / ou réflexion : date du prochain Bureau exécutif
	0.2.1 H18-02 : 31 janvier 2018		
0.3	Suite du procès-verbal		

1.0 Assemblée générale H18-01 : retour

2.0 Délégué-e-s

3.0 Élection postes vacants au Bureau exécutif par intérim (art 7.13* de la Charte)

3.1 Responsable général-e

3.2 Secrétaire général-e

3.3 Responsable à la Pédagogie

3.4 Responsable aux Affaires internes

3.5 Responsable à la Mobilisation

4.0 Lutte contre le tabagisme

5.0 Affaires diverses

6.0 Levée

BIENVENUE À TOUTES ET À TOUS

*

7.13 INTÉRIM

La Table de concertation et le Bureau exécutif peuvent nommer une personne pour combler les postes vacants au Bureau exécutif.

Cette décision doit être entérinée dans une Assemblée générale ultérieure.